

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

universités Question écrite n° 11690

### Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention du M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la coopération étudiante franco-québécoise. Il y a quelques années, la coopération et les échanges entre les étudiants français et les étudiants québécois était très vigoureuse et suscitait beaucoup d'intérêt. Malheureusement, cet engouement est depuis retombé, notamment dans les échanges Québec - France, puisque seulement quelques centaines d'étudiants québécois fréquentent aujourd'hui les universités françaises, contre plusieurs milliers il y a peu. Pour que la France puisse maintenir des relations privilégiées avec le Québec, qui est l'expression la plus fondamentale de la francophonie en Amérique du Nord, il voudrait connaître les propositions envisagées pour augmenter le nombre d'étudiants québécois en France.

#### Texte de la réponse

Bien qu'il convienne de relativiser le déséquilibre de nos échanges interuniversitaires (environ 800 étudiants québécois en France contre 4 700 étudiants français au Québec) compte tenu des données démographiques et universitaires des deux pays (250 000 étudiants au Québec et 2 160 000 en France), ce constat a été largement pris en compte dans le cadre de notre coopération bilatérale. A l'occasion de la dernière commission permanente franco-québécoise à Québec, les 4 et 5 février 2003, et lors de ma rencontre du 4 mars 2003 avec mon homologue, monsieur Sylvain Simard, des mesures fermes ont été prises pour remédier à cette situation, en particulier au travers de notre dispositif institutionnel de coopération universitaire. Le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ) a été reconnu comme « l'acteur principal » de la coopération universitaire, et des moyens supplémentaires, tant en personnel qu'en crédits, lui ont été accordés afin de redynamiser la mobilité étudiante, notamment dans le sens Québec-France. De nouveaux programmes (mobilité professorale en appui à la mobilité étudiante, cursus intégrés de formation) vont être mis en oeuvre et ceux en cours (cotutelles de thèse, colloques scientifiques) confortés pour favoriser nos échanges. Les accords-cadres relatifs au programme d'échanges d'étudiants entre les universités de nos deux pays (« accord CREPUQ ») vont être renouvelés en conformité avec le nouveau schéma licence-master-doctorat. Des engagements ont été pris pour améliorer l'accueil des étudiants et la mise en place d'un plus grand nombre de bourses pour les étudiants québécois, par l'intermédiaire principalement des régions.

#### Données clés

Auteur : M. Claude Goasguen

 $\textbf{Circonscription:} \ \ \text{Paris (14}^{\underline{e}} \ \ \text{circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire}$ 

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11690 Rubrique : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale **Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE11690

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 959 Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3017